

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE  
L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE  
PRIVAS

Registre des délibérations

DÉCISION MUNICIPALE  
N°2026-35

Objet : Déclaration d'intention d'aliéner n°0073492600024

Le Maire de La Voulte-sur-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 07 avril 2026 portant délégation du conseil municipal au Maire,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner n° 0073492600024, enregistrée en mairie le 28/04/2026,

| Dossier          | Date de dépôt | Adresse              | Parcelles                            | Nature du bien | Zonage PLU | Prix     |
|------------------|---------------|----------------------|--------------------------------------|----------------|------------|----------|
| DIA0073492600024 | 28/04/2026    | 8 Allée des Barreurs | AI 157<br>AI 164<br>AI 236<br>AI 240 | Habitation     | UB         | 85 000 € |

DECIDE

- **DE RENONCER** à l'exercice de son droit de préemption urbain.

À La Voulte sur Rhône, le 04/05/2026

Le Maire,  
Jérôme LEBRAT



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision (R.421-1 et suivants CJA).